

PLAN DU MASTER EN MEDECINE A TEMPS PARTIEL (50%)
 Ecole de médecine, Faculté de biologie et médecine

Cursus à temps partiel

Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 12 semestres. Pour le reste, le Règlement d'études du programme et la Directive de la Direction 3.12 Etudes à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires s'appliquent.

Le principe de base est qu'un module constitue une unité d'enseignement insécable et qui doit donc être suivi entièrement lors d'une même année académique. Cette option garantit notamment l'adéquation entre la matière enseignée et l'examen passé. Font exception à ce principe le module M1.6 (cours blocs) qui peut être réparti, par blocs de 3 semaines, sur deux années académiques.

Les modalités d'examen doivent rester identiques à celles du cursus à plein temps, quelles que soient les options retenues.

Etant donné les nombreuses contraintes horaires et pratiques des enseignements de médecine, il n'est pas possible pour un étudiant de suivre des études à mi-temps « à la carte ». L'Ecole de médecine propose donc une Maîtrise universitaire en Médecine à mi-temps sous forme de plan d'études fixe. La Direction de l'Ecole de médecine peut accorder des dérogations pour de justes motifs.

MMed1

| | |
|---|--|
| 1^{ère} année - Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| M1.TM, M1.1, M1.2, M1.8 et M1.9 | M1.5 (éventuellement M1.6 partiel, selon planification individuelle) |
| Evaluation : <ul style="list-style-type: none"> • M1.TM – Participation à la semaine de cours/enregistrement du protocole en ligne et signature par toutes les parties • M1.1 – QCM • M1.2 – QCM • M1.8 – Ecos de MMed2 • M1.9 – selon exigences du cours choisi | Evaluation : <ul style="list-style-type: none"> • M1.5 – validation plateforme moodle • M1.6 – selon participation et exigences de chaque discipline |
| Nombre de crédits acquis : 28 ECTS (ou davantage si M1.6 partiel) | |

| | |
|---|---|
| 2^{ème} année - Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| M1.3 et M1.7 | M1.6 (éventuellement M1.6 partiel, selon planification individuelle) |
| Evaluation : <ul style="list-style-type: none"> • M1.3 – QCM • M1.7 – QCM | Evaluation : <ul style="list-style-type: none"> • M1.6 – selon participation et exigences de chaque discipline |
| Nombre de crédits acquis : 32 ECTS (ou moins si M1.6 partiellement la 1 ^{ère} année) | |

M1. TM : transversal (octroi des crédits ECTS au moment de l'enregistrement / signature du protocole en ligne)

Ecole de médecine
 Faculté de biologie et de médecine

|||||

MMed2

| | |
|---|---|
| 1^{ère} année - Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| M2.3 | M2.5, M2.8 |
| Evaluation : • M2.3 – 1 QCM | Evaluation : • M2.5 – QCM-TCS • M2.8 – ECOS |
| Nombre de crédits acquis : 26 ECTS | |

| | |
|---|---------------------------------|
| 2^{ème} année - Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| M2.1, M2.2 et M2.4 | M2.TM |
| Evaluation : • M2.1, M2.2, M2.4 – 1 QCM | M2.TM Remise du mémoire (31.05) |
| Nombre de crédits acquis : 34 ECTS | |

M2. TM : transversal mais octroi des crédits ECTS au moment de la remise du mémoire au printemps

MMed3

Les stages : 10 mois de stages obligatoires sur une période de 24 mois. Un stage a une durée minimum de 1 mois et doit être suivi à plein temps. Les conditions sont celles de la Directive sur l'année de stages MMed 3^{ème} année.

Travail de maîtrise : Défense orale (délai 31.08) / Délai de remédiation (délai 31.10)

| |
|--|
| 1^{ère} année et 2^{ème} année - Semestre d'automne et semestre de printemps |
| 5-6 mois de stages |
| Evaluation : • validation des évaluations de stages • validation du procès-verbal du mémoire écrit et de la défense orale (peut être reporté à la 2 ^{ème} année pour justes motifs) |
| Nombre de crédits acquis : 25 ou 30 ECTS |